

## **Décision portant composition de la commission d'orientation de l'action sociale de l'université de Bordeaux**

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L.951-1 ;*

*Vu les statuts de l'Université ;*

**Le président de l'université de Bordeaux**

**DECIDE**

### **Article 1. Composition de la commission d'orientation de l'action sociale**

La commission d'orientation de l'action sociale de l'université de Bordeaux est composée de la façon suivante :

#### **Article 1.1. En qualité de représentants de l'université de Bordeaux**

Qualité	Nom, Prénom
Le président de l'université ou son représentant	LEWIS Dean
Le directeur général des services ou son représentant	MOREAU Vincent
Le directeur général des services adjoint en charge de l'administration générale et des ressources humaines ou son représentant	CELABE Marie-Béatrice
Le directeur de l'action sociale et de l'innovation sociétale	REFFET Murielle
Le vice-président du conseil d'administration	GAUTHIER Catherine
Le vice-président en charge des ressources humaines	GOGLIO Graziella
Le vice-président qualité de vie et santé au travail	GARRIGOU Alain

**Article 1.2. En qualité de représentants désignés des conseils de l'établissement**

Qualité	Nom, prénom
1 élu du conseil d'administration représentant un personnel enseignant	BEDEL Aurélie
1 élu du conseil d'administration représentant un personnel BIATSS	PROUZET-MAULEON Valérie
1 élu du conseil académique issu de la commission de la recherche	DAVIES Clotilde
1 élu du conseil académique issu de la commission de la formation et de la vie universitaire	HAKIM Nader
1 représentant librement désigné par l'organisation syndicale UNSA représentative du comité social d'administration	MOREAU Stéphane
1 représentant librement désigné par l'organisation syndicale UNSA représentative du comité social d'administration	ROUYERE Valérie
1 représentant librement désigné par l'organisation syndicale SGEN CFDT RECHERCHE représentative du comité social d'administration	LASSAQUE Didier
1 représentant librement désigné par l'organisation syndicale SGEN CFDT RECHERCHE représentative du comité social d'administration	MARCHES Emilie
1 représentant librement désigné par l'organisation syndicale FERCSUP-CGT représentative du comité social d'administration	MARTIN Gabrielle
1 représentant librement désigné par l'organisation syndicale FERCSUP-CGT représentative du comité social d'administration	NZIYUMVIRA Alphonse
1 représentant librement désigné par l'organisation syndicale FSU représentative du comité social d'administration	Désignation ultérieure
1 représentant librement désigné par l'organisation syndicale FSU représentative du comité social d'administration	Désignation ultérieure

**Article 1.3. En qualité de représentants volontaires désignés parmi le personnel de l'établissement**

Qualité	Nom, prénom	Titulaire ou suppléant
agents exerçant leurs missions sur les sites de Talence, Gradignan ou Villenave d'Ornon	CESARION Coralie	Titulaire
	VINET Blandine	Titulaire
	PEIGNEUX d'EGMONT Arturo	Suppléant
	JOLIVET Vanessa	Suppléant
	RIOU Sandrine	Suppléant
	FRANCOIS Julien	Suppléant
agents exerçant leurs missions sur le site de Pessac	SALIGNIERE Brice	Titulaire
	BODIN Marc	Suppléant
	CHASLES Camille	Suppléant
agents exerçant leurs missions sur le site de Bordeaux ou Mérignac	DUQUESNOIS Franck	Titulaire
	SAUVAGE Emmanuelle	Suppléant
	SABATIER Fabien	Suppléant
agents exerçant leurs missions sur le site d'Agen, Périgueux ou les autres sites de l'université (territoires néo-aquitains)	JAUILHAC Elodie	Titulaire
	CIBLAT Cécile	Suppléant
	FONTAGNE Carole	Suppléant

**Article 1.4. En qualité d'invité**

En tant que de besoin tout vice-président, chargé de mission ou expert, interne ou externe à l'université, utile selon les sujets inscrits à l'ordre du jour peut être invité à participer aux réunions de la commission. Notamment en fonction des sujets abordés et au regard de leurs compétences : le vice-président en charge des partenariats et des territoires, le vice-président en charge de la vie étudiante et la vie de campus, le coordonnateur du campus Périgord, le représentant du comité de Site Victoire, le coordonnateur du site d'Agen ou leurs représentants.

**Article 2. Exécution**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux figurant à l'annexe 4 des statuts de l'établissement et publiés sur le site internet de l'université.

Fait à Talence, le 3 avril 2023

Dean Lewis